

N° du film : 196279

Version : 3

2002-10-10

Entente/contrat :

Jackass : The Movie

GENRE : Documentaire

RÉSUMÉ :

Johnny Knoxville, Bam Margera, Chris Pontius, Steve-O et quelques autres personnes exécutent une série de cascades provocatrices qui vont de la scatologie à l'automutilation. Un des participants reçoit des électrochocs sur les testicules et dans l'anus. Un autre se fait mordre un mamelon par un petit alligator. Un troisième insère une petite voiture de course dans son anus. Un homme s'automutile avec du papier coupant. Le reste des cascades est à l'avenant : scandaliser le spectateur.

MOTIFS :

Le langage vulgaire, les scènes scatologiques ou provocatrices (un homme fait semblant de se masturber avec un concombre de mer, un autre urine dans un cône de neige puis le mange, les vomissements et les défécations, etc.) s'adressent à un public adolescent qui aime être scandalisé. Cependant, ce film contient du sadomasochisme à l'état pur, avec automutilation : on fait référence ici à l'homme qui, au moyen d'un fusil, se fait tirer ce qui semble être un petit sac de sable dans l'estomac, et qui produit une énorme ecchymose ; aux coups sur les testicules ; à l'allumage des feux de Bengale insérés dans l'anus ; aux morsures du petit alligator et au papier qui entaille la peau des mains, des pieds et des lèvres. Le jury pense que de telles manifestations font l'apologie du sadomasochisme et que, dans ce sens, elles s'adressent à un public adulte. Par ailleurs, le jury estime se trouver face au reportage en direct de violences réelles et d'actes dégradants pour la personne, à la manière des *freak shows*. Pour toutes ces raisons, le jury conclut que le film nécessite une maturité accomplie de la part du public.

CLASSEMENT : 18 ans et plus

INDICATION (S) : -

16 octobre 2002

Telesforo Tajuelo
Président du jury d'examen

Décision de la Régie du cinéma relativement à la
demande de révision de classement
du film *Jackass : The Movie*

Le ou vers le 10 octobre dernier, les examinateurs de la Régie du cinéma ont classé le film *Jackass : The Movie* à la demande du distributeur Viacom Entreprises Canada Ltd, ci-après Viacom. Le film a été classé dans la catégorie « 18 ans et plus ».

Insatisfaite de ce classement, Viacom a demandé à la Régie, le ou vers le 17 octobre 2002, de procéder à la révision de ce classement. Elle a également renoncé à être présente à l'audition que la Régie tiendrait pour décider de la demande et a exposé les motifs pour lesquels elle estimait que le film devrait être classé dans la catégorie « 16 ans et plus » :

« Nous comprenons que certains éléments contenus dans ce film peuvent être considérés comme offensants pour certaines personnes. Toutefois, nous croyons que les actes de violence de certaines scènes du film sont atténués par le seul fait que les cascades sont exécutées par des professionnels plutôt que par des amateurs. Si vous prenez chaque cascade ou blague individuellement, nous sommes convaincus que le classement serait 16 ans et plus. Beaucoup de cascades vues dans d'autres films ont déjà été classées 16 ans et plus. »

Les soussignés ont visionné le film le 18 octobre. Ils ont ensuite lu la fiche-motifs rédigée par les examinateurs et les motifs soulevés par Viacom à l'appui de ses prétentions.

Le film a été fait à la suite du succès d'une émission de télévision du même nom, née en mai 2000, qui regroupe les mêmes cascadeurs et qui est présentée plusieurs fois par semaine en soirée (après 10 h) sur le réseau MTV.

Les soussignés notent que le film est bâti sur le modèle du documentaire. Tout dans la réalisation du film laisse croire, que cela soit vrai ou non, que le film est la représentation du réel, qu'il s'agisse de la séquence de l'accident des voitures de golf qui aurait pu tourner à la catastrophe ou de la scène de remise, à la compagnie de location, de l'auto démolie.

Le film est donc composé d'une série de séquences qui portent chacune un titre et qui mettent en évidence les cascades des protagonistes. Celles-ci peuvent être divisées en trois catégories. Il y a tout d'abord les cascades qui mettent à

l'épreuve le corps et la résistance à la douleur des cascadeurs : électrodes, « peloton d'exécution », petit « alligator » mordeur, coupures de papier, feux d'artifice, *skateboard*, saut à la perche, patins à roulettes, petite auto, cornet d'urine glacé, *kickboxing*, aspiration de wasabi par le nez, etc. Puis, il y a celles qui tournent autour de la destruction avec les voiturettes de golf dans le minigolf, les autos tamponneuses avec l'automobile louée et, enfin, celles qui visent plutôt à choquer sur le modèle des *candid cameras* avec les petits vieux, le danseur presque nu au Japon, devant le diseur de bonne aventure ou dans le commerce d'appareils de son, le banc non fixé qui bascule, la merde dans la toilette de la quincaillerie etc. La violence est présente dans l'ensemble des scènes qu'elle soit physique ou psychologique.

Les membres notent l'importance de l'humour dans toutes ces séquences. Celui-ci se décline sous plusieurs facettes que ce soit celle de la dérision dans le cas des petits vieux, ou des employés de la compagnie de location d'automobiles. Le rire est présent chez les spectateurs des cascades qui se bidonnent allègrement de l'inconfort, des douleurs, du ridicule de leurs copains mais aussi chez les victimes des cascades, jusqu'à ce qu'elles estiment que la mesure est atteinte. Le langage utilisé dans le film est très vulgaire, faisant abondamment recours aux *f... words*

Le film comporte deux mises en garde, une au début et l'autre à la fin. Elles rappellent que les cascades sont faites par des professionnels et que personne ne devrait tenter de les refaire à la maison.

Pour les soussignés, ces mises en garde sont pour le moins équivoques. Le message du film semble être que tout est permis, que tout est drôle, que les risques pris n'ont aucune conséquence et que le succès des cascades est tellement *cool* Il s'agit-là d'un message très dangereux quand on pense au caractère très réaliste des cascades et au fait que la plupart sont réalisées avec du matériel facile d'accès pour n'importe quel jeune. À cet égard, le fait que les cascades aient été réalisées par des professionnels semble rendre les cascades encore plus inoffensives...

En réponse aux arguments soulevés par Viacom, la Régie estime devoir souligner que si certaines personnes pouvaient trouver le contenu du film offensant, il faut surtout évaluer le film quant aux préjudices qu'il pourrait causer à un jeune public et ce critère n'est pas lié à l'appréciation de la valeur esthétique du film. Finalement, le fait qu'une seule des cascades ait pu se retrouver dans un film classé dans la catégorie « 16 ans et plus » ne justifie pas qu'une compilation, sans mise en contexte qui en réduirait l'impact sur le spectateur, soit traitée de la même manière.

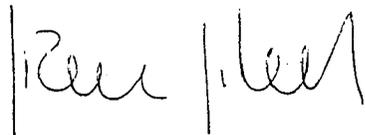
Les soussignés estiment que, en vertu de leur mandat de classer les films en visant la protection de la jeunesse, ils ne peuvent permettre l'accès à ce genre de produits à des mineurs et doivent le classer dans la catégorie la plus restrictive.

PAR CES MOTIFS, les membres de la Régie décident de

REJETER la demande de révison de classement du film *Jackass : The Movie*

CLASSER le film *Jackass : The Movie*, dans la catégorie "18 ans et plus et ajouter à ce classement les indications « violence » et « langage vulgaire ».

Montréal, ce 18 octobre 2002



Jean Lebel, président de la Régie



France Morin-Lemoine, membre de la Régie